



Syndicat  
Intercommunal  
des Eaux de  
Basse-Vigneulles  
et Faulquemont

## REUNION du COMITE

en date du Jeudi 7 Mars 2013

N/Réf. : COM/894/2013 FP/NP  
V/Réf. :  
Objet :

Faulquemont, le 25.02.2013

### ORDRE du JOUR

**POINT N° 1** – DEBAT d'ORIENTATION BUDGETAIRE

**POINT N° 2** – INFORMATION sur les MARCHES

**POINT N° 3** – CONVENTIONS de MANDAT avec les COMMUNES de  
JALLAUCOURT, LAQUENEXY et LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD

**POINT N° 4** – MAINTIEN à TITRE INDIVIDUEL de l'INDEMNITE d'EXERCICE  
de MISSIONS des PREFECTURES

**POINT N° 5** – DIVERS

---

#### Direction et Services Administratifs

13, rue du Moulin - 57380 FAULQUEMONT - Tél : 03 87 29 30 31 - Fax : 03 87 29 36 30  
Site Internet : [www.sebvf.com](http://www.sebvf.com) - Courriel : [contact@sebvf.com](mailto:contact@sebvf.com)



Syndicat  
Intercommunal  
des Eaux de  
Basse-Vigneulles  
et Faulquemont

## PROCES-VERBAL REUNION du COMITE

en date du Jeudi 7 Mars 2013

qui s'est déroulée à DELME

Salle Polyvalente

N/Réf. : COM./1967/2013 NP

**Convocation du** : 11.02.2013  
**Membres en exercice** : 200  
**Membres présents** : 101  
**Procurations** : 19

**Président** : Monsieur BLANCHARD Pierre

**Etaient présents :**

Messieurs BLUM Jacques, MIDENET Angel, MOLIE Gérard, JACOB Jean-Marc, BOY-LOUSTAU Jean-Marie, KELPIN Alain, DANROSEY Gilles, DUMAIT Christian, BETTINGER Pascal, ROMAIN Michel, FEITH Benoît, FOULIGNY Gilbert, ZUSATZ François, LUTAT Marc, BROSSETTE Didier, MARTIN Yves, CIESLAK Stéphane, LEGENDRE Michel, GORI Jean-Marie, LARISCH Jean-Paul, CHAMPLON Lucien, LOGNON Etienne, NOVIANT Gilbert, SCHLOUPT Denis, GREBIL Alain, MULLER Alain, HOFFERT Etienne, FEBREY Régis, RISSE Jean-Louis, LESEUR Daniel, SEICHEPINE Denis, BIANCHIN Bruno, MICHEL Victor, ADASSAC Eugène, LOSSON Antoine, GERONIMUS Didier, ETIENNE Jean-Luc, DORY Claude, MEYER Bruno, DESHAYES Christian, GERARDIN Alain, SCALIA Raphaël, MULLER Rémy, SCHVIND Laurent, WURTZ Gérard, THIAPHAT Alain, FEGER Michel, GIOVANNINI Michel, BALANDA Bernard, DAMAS Gilles, AUBERTIN Alain, THIAPHAT Lucien, NOE Raymond, LAVIELLE François, ILLY Martial, JACQUEMIN Maurice, JACQUEMIN Robert, DIBLING Jean-Claude, LEROY Jean-Marie, MULLER Alfred, MAYOT Marc, CHLOUP Roland, GAUTIER Jean-Marie, GRANDJEAN Jean-Paul, MICHEL Didier, BARBIER Michel, BECKER Cyrille, FERRY Maurice, PRINTZ Marcel, ROUYER David, BIR Dominique, DUSSOURD Jean-Paul, MARRION François, BIESEN Guy, DUMET Gérard, REICHERT Bernard, FORET René, MORYS Jean, GRIMMER Didier, LECLERC Jean-Paul, ROLLIN Jean-Paul, BACH Gilbert, LIEBERT René, LANG Paul, GRANDGIRARD Laurent, LEJEUNE Bernard, MANTZER Philippe, BUCHMANN Patrick,

Mesdames REMY Danielle, FROHWERK Graziella, STAUB Danièle, LEROY Monique, PINTARIC Edith, GIRARD M-Noëlle, REMY Blandine, PIQUEMAL Anne, SCHMITT Lucienne, RESLINGER Myriam, HORY Marie-Claire, KLEIN Christine.

**Ont donné procuration :**

Monsieur FALZONE Vincent	à	Monsieur LEGENDRE Michel
Madame POURCHOT Christine	à	Monsieur LOGNON Etienne
Monsieur GIAMBERINI Luc	à	Monsieur GORI Jean-Marie
Monsieur LAVERGNE François	à	Monsieur HOFFERT Etienne
Monsieur JACOB Charles	à	Monsieur MULLER Alain
Madame ADAM Chantal	à	Monsieur LECLERC Jean-Paul
Monsieur DELVAUX Claude	à	Madame FROHWERK Graziella
Monsieur WIRTZLER Bernard	à	Monsieur SEICHEPINE Denis
Monsieur PIZZOL Roger	à	Monsieur BIANCHIN Bruno
Madame MARTIN Marie	à	Monsieur ADASSAC Eugène
Madame MORHAIN Isabelle	à	Monsieur BLANCHARD Pierre
Monsieur PEZZA Félix	à	Monsieur MICHEL Victor
Monsieur WEBANCK Jean-Michel	à	Monsieur DORY Claude
Monsieur FRANCK Rémy	à	Monsieur FEBREY Régis
Monsieur POINSIGNON Jean-Paul	à	Madame STAUB Danièle
Monsieur WEBERT Robert	à	Monsieur NOE Raymond
Monsieur RUFF André	à	Monsieur DUSSOURD Jean-Paul
Monsieur WIBRATTE Jean-Luc	à	Monsieur PRINTZ Marcel
Monsieur THONNON Gilbert	à	Monsieur MANTZER Philippe

**Etaient également présents :**

Monsieur SIAT Hervé, Directeur Général des Services  
Madame PICH Francine, Rédacteur Chef,  
Monsieur ROEMER Stéphane, Ingénieur  
Monsieur LEGENDRE Alain

---

### Direction et Services Administratifs

13, rue du Moulin - 57380 FAULQUEMONT - Tél : 03 87 29 30 31 - Fax : 03 87 29 36 30

Site Internet : [www.sebvf.com](http://www.sebvf.com) - Courriel : [contact@sebvf.com](mailto:contact@sebvf.com)

**Ouverture de la séance par le Président qui passe la parole à Monsieur GEIS, Maire de DELME.**

**POINT N° 1 – DEBAT d'ORIENTATION BUDGETAIRE**

***Rapporteur : Monsieur BLANCHARD Pierre, Président du SEBVF***

Conformément à la loi du 6 février 1992, je vous présente le Débat d'Orientation Budgétaire qui donne les grandes lignes prévisionnelles des actions à mener par le Syndicat avec les investissements qu'il conviendra de prévoir lors de l'élaboration du Budget Primitif. Ce dernier devra être voté dans un délai de deux mois.

Ce Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est obligatoire dans les Communes de plus de 3 500 habitants, ainsi que dans les Collectivités Territoriales ayant au moins une Commune de plus de 3 500 habitants, ce qui est le cas pour notre Syndicat.

Le SEBVF comprend 84 Communes pour 18 681 Abonnés.

Aucun projet d'extension du périmètre géographique n'est envisagé pour l'instant.

**I – TENDANCES 2012 :**

Dans l'attente du Compte Administratif 2012, il convient de dresser un premier bilan de l'exercice 2012 écoulé dans le domaine budgétaire afin de nous guider au mieux dans les propositions du Débat d'Orientation Budgétaire.

La réalisation s'établit comme suit :

		Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Prévisionnel	6 969 026,00 €	3 110 262,00 €
	Réalisé (*)	4 969 088,98 €	1 645 680,93 €
Recettes	Prévisionnel	6 969 026,00 €	3 110 262,00 €
	Réalisé (*)	6 724 853,73 € dont report exercice N-1	1 577 794,35 € dont report exercice N-1

(\*) Données indicatives non validées par les Services de la Trésorerie de FAULQUEMONT

L'élément principal de ce Budget 2012 qui impactera le Budget 2013 dans le prévisionnel des recettes est la baisse des recettes au niveau de la vente d'eau (- 117 000,00 € environ) et des raccordements neufs.

La baisse des recettes pour la vente de l'eau est consécutive à un volume vendu inférieur de 63 600 m<sup>3</sup> par rapport au volume de 2011. Pour la première fois dans la vie du SEBVF, le volume facturé a baissé. Deux gros consommateurs ont notablement réduit leur consommation, mais de façon générale, c'est une baisse globale qui est constatée chez l'ensemble de nos abonnés. Cependant, cette situation est peut être amplifiée par le climat estival, qui n'a pas provoqué les pointes de consommation habituelles.

Pour les raccordements neufs, la baisse est considérable, plus de 40 %, tel qu'en atteste le tableau ci-dessus alors que la pose des compteurs en lotissement est restée stable.

	2008	2009	2010	2011	2012
Nouveaux raccordements (hors lotissements)	177	132	139	143	<b>83</b>
Raccordements en lotissements (pose de compteurs)	93	74	79	86	<b>85</b>

Aucun élément ne permet d'attendre en 2013 une amélioration et il est important qu'en 2013 les recettes soient corrigées à la baisse sur la base des valeurs réalisées en 2012. Concernant les raccordements en lotissement, l'année 2012 a été stable en raison du succès des lotissements de BECHY et de LEMUD. En 2013, exceptés les lotissements « La Badelle » à AULNOIS-sur-SEILLE et « Le Long Pré » à FAULQUEMONT, aucun autre projet n'est prévu en commercialisation.

La prudence est donc requise en 2013 au niveau des recettes.

Côté investissements en 2012, les opérations prévues au budget ont été menées à leurs termes à l'exception des opérations ci-après :

N°	Commune	Zone de travaux	ML	Racc .	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Montant prévu en € HT	Observations
10047	FLETRANGE	Rue de l'Eglise (en cours)	/	14		X		32 000	Restent les enrobés Au printemps 2013
10029	VAUDONCOURT	Chemin de Bannay	1 320	4	X	X		135 000	En attente du PUP et du PA (Recettes 105 000)
10046	CHENOIS	Intercommunale LESSE-CHENOIS	440	5	X	X	X	65 000	Attendre fin des travaux LGV 2 <sup>ème</sup> pHASE
10042	BAMBIDERSTROFF	Rue de la Libération	-	25		X		84 000	Restent les vannes + BAC 1 <sup>er</sup> semestre 2013 Racc. Faits
10043	LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD	Rue des Casernes 1 <sup>ère</sup> Tranche Rue des Mûres	580	25		X	X	110 000	Prévu au 2 <sup>ème</sup> semestre 2013
10015	JALLAUCOURT	Diverses rues : Fresnes, Principale, Pâquis	540	32	X	X	X	120 000	2 <sup>ème</sup> semestre 2013

Une opération non programmée en investissement a été menée sur fonds propres, vu la nécessité et l'urgence des travaux pour un coût de 29 000 €HT par la réfection de 19 vannes sur la Commune de REMILLY (deux restent à faire en 2013).

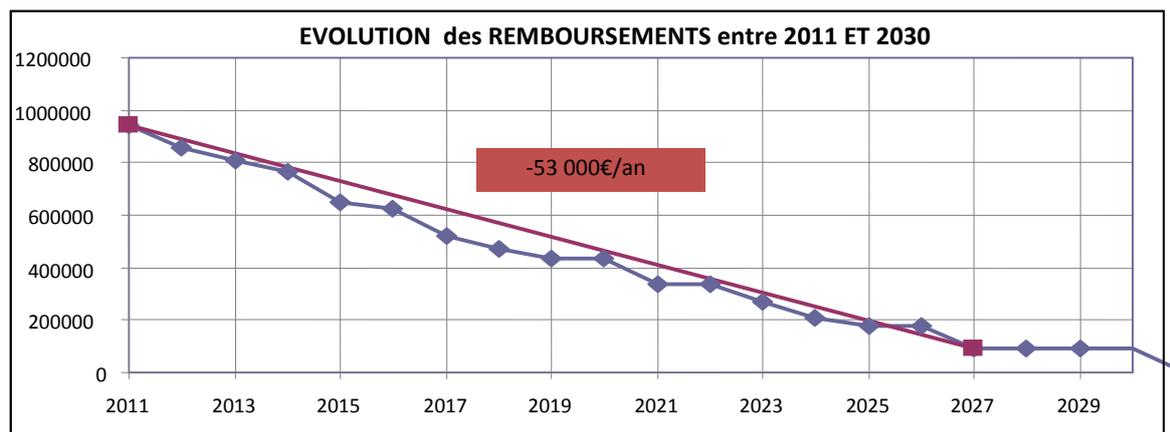
## **II – LA DETTE :**

Le montant annuel du remboursement de la dette est de **885 499,86 €** pour 2012, il était de **950 534,84 €** pour 2011 en baisse de près de 8 %.

De même, l'endettement au 31.12.2012 (capital restant dû) est de 5 661 434,54 € en retrait sensible par rapport au 31.12.2011 : 6 146 771,02 €

**Au 31.12.2011, la durée d'extinction de la dette du SEBVF est de 2,18 ans,** (6 146 771,02 €/ 2 822 504,56 €). La dernière annuité a pour échéance l'année 2031. Pour 2012, cette valeur ne peut pas être calculée avant le vote du Compte Administratif.

Suite à son étude comparative des services d'eau potable de 31 Collectivités, la FNCCR donne, pour l'exercice 2008, une extinction moyenne de la dette de 2,3 ans.



La réduction de l'endettement permettra de faire monter en charge la capacité d'autofinancement.

Le recours à l'emprunt en 2013 devra être limité si possible, aux seules opérations structurantes afin de respecter l'objectif retenu d'une réduction de la dette de près de 500 000 € pour l'échéance 2016 – 2017.

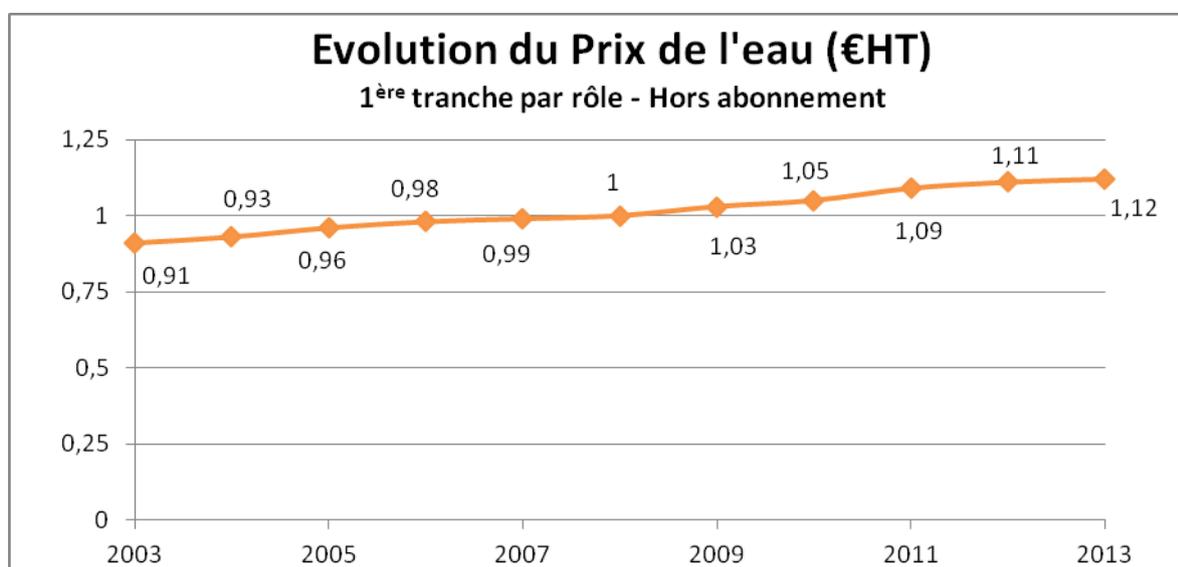
### **III – PROPOSITIONS 2013 :**

#### **A – RECETTES :**

- Prix de l'eau en 2013 :

Le prix du mètre cube pour la partie du Syndicat des Eaux augmente de 1 à 4 % pour l'année 2013 suivant les tranches, soit 2,1 % en moyenne et pour la part fixe (abonnement diam. 15) de 0,50 €/mois, soit 6 €/ros/abonné et par an (compteur de diamètre 15 mm).

Il est rappelé que la part fixe comprend les frais d'entretien du compteur, y compris la réfection du raccordement, opération prise en charge par le SEBVF dans le cadre de l'opération du renouvellement des raccordements en accompagnement des travaux communaux.



- Prévisions 2013 :

Vu les tendances enregistrées en 2012, nous établirons les prévisions de recettes 2013 sur les résultats 2012 et en prévoyant une baisse de 50 % sur les compteurs posés en lotissement.

Nous intégrerons les recettes nouvelles de la vente d'eau de 140 000 € suite à l'augmentation du tarif, dont 90 000 € pour l'abonnement.

Le SEBVF subit dorénavant les tendances nationales qui constatent que le volume consommé est inversement proportionnel au prix pratiqué. Le périmètre syndical n'étant pas appelé à être modifié dans les années à venir et les recettes issues de l'abonnement atteignant les valeurs maximales (40 % autorisé du prix de 120 m<sup>3</sup> annuel), les recettes nécessaires au fonctionnement de la collectivité ne pourront être ajustées que par le seul prix de l'eau au mètre cube, avec les effets décrits ci-dessus.

#### B – DEPENSES :

- Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement devraient subir une hausse sensible du fait de l'augmentation du coût de la vie, des matériaux (+ 5 %) et de la masse salariale (l'embauche d'un agent technique au 01.01.2013 et le glissement vieillesse et technicités).

L'analyse des dépenses 2012, nous obligera à majorer ce taux moyen de 5 % pour les carburants.

Les frais d'entretien du matériel et des véhicules demeurant toujours élevés, malgré un renouvellement important du parc, nous devons engager en 2013 des actions pour limiter ceux-ci.

Depuis le 01.01.2013, nous avons engagé des nouveaux contrats d'assurance avec les prestataires suivants pour les risques auxquels notre Collectivité est confrontée. Les contrats sont de quatre ans, à l'issue desquels, nous relancerons la procédure menée

	Attributaires	PRIMES 2013 (€ TTC)
LOT 1 : Responsabilité Civile	SMACL	15 840,31 (franchise de 1000,00 €)

LOT 2 : Protection Fonctionnelle	SMACL	1 220,80
LOT 3 : Protection Juridique	PROTEXIA	1 393,81
LOT 4 : Véhicules	GROUPAMA	10 418,96 (sans franchise)
LOT 5 : Dommages aux biens	SMACL	9 896,02 (avec franchise de 230,00 €)
LOT 6 : Contamination	infructueux	/

- Investissements (travaux) :

Au-delà des travaux votés en 2012, non achevés ou reportés à 2013 qui ont été présentés ci-dessus, nous vous prions de trouver ci-après le recensement des opérations envisagées en 2013 à notre initiative ou en accompagnement des travaux communaux.

### Renforcement des réseaux AEP en coordination avec les travaux communaux

Commune	Zone de travaux	Maître d'Œuvre	ML	Racc.	Montant prévu en € HT
LAQUENEXY (VILLER)	Rue de l'Eglise	EGIS	275	15	60 000
REMILLY	Place Foch	NC	NC	NC	NE

NC : Non Communiqué      NE : Non Estimé

### Travaux envisagés à l'initiative du SEBVF

Secteurs / Communes	Zone de travaux	ML	Racc.	Montant prévu en €	Observations
Secteur de PANGE	Sécurisation du pompage via le réservoir de SERVIGNY-Lès-RAVILLE - FRECOURT	600	/	520 000	Opération prioritaire
Secteur de DELME	DELME / AULNOIS-sur-SEILLE / JALLAUCOURT Raccordements en plomb	/	27	36 000	Prioritaire Doit être réalisé en 2013
DIVERS	Mise en sécurité des réservoirs et de différents sites / Programme 2013	/	/	100 000	Poursuite de 2012
DIVERS	Périmètres de protection des captages phase administrative + phase travaux	/	/	30 000	Nouvelle inscription complémentaire
CREHANGE	Mise en sécurité électrique de la station de CREHANGE	/	/	50 000	Prioritaire / sécurité

Secteurs / Communes	Zone de travaux	ML	Racc.	Montant prévu en €	Observations
SIEGE SEBVF + BASSE-VIGNEULLES	Réfection de la toiture SOREM + démaillage Siège du SEBVF + réfection de la toiture de la station 1 Bis de BASSE-VIGNEULLES	/	/	26 000	Nécessaire Infiltrations
SIEGE SEBVF + BASSE-VIGNEULLES	Réfection des crépis au Siège du SEBVF et à la station 1 Bis de BASSE-VIGNEULLES	/	/	42 000	A voir
SIEGE SEBVF	Réfection de la cour arrière au Siège du SEBVF	/	/	25 000	/

Ces opérations seront examinées dans le cadre du Budget 2013, mais il est important d'en signaler les prioritaires.

- Sécurisation du pompage via le réservoir de SERVIGNY-Lès-RAVILLE (FRECCOURT) :

Le Syndicat, de part son développement, se heurte aujourd'hui à une limite de fonctionnement de l'alimentation de son principal site de stockage de tête de réseau, constitué par le site des réservoirs de REDLACH (3900 m<sup>3</sup>). Actuellement, les deux tiers de la distribution d'eau du syndicat correspondant aux secteurs de PANGE et de FAULQUEMONT, sont réalisés à partir de cet équipement névralgique d'une capacité totale de 3900 m<sup>3</sup> (2 x 1500 m<sup>3</sup> + 900 m<sup>3</sup>).

Les simulations de fonctionnement du réseau, mises en œuvre dans le cadre du Schéma Directeur, ont confirmé que l'architecture de ce réseau ne permet pas, de façon fiable, de répondre aux besoins de la collectivité, tout particulièrement en période estivale ou en cas de rupture d'une canalisation principale d'adduction.

Le principe général des travaux envisagés est de limiter le volume distribué à partir du site de REDLACH, en spécialisant ce dernier au secteur dit de FAULQUEMONT. Et donc, au lieu d'un stockage de tête pour 2/3 de la consommation (6200 m<sup>3</sup>/j en moyenne), il est prévu de répartir cette distribution sur deux sites de tête, en rendant le secteur de PANGE indépendant. Cette solution s'attache à exploiter au mieux les infrastructures existantes et à limiter les investissements à prévoir.

Ces travaux comprennent la pose de 600 ml de canalisations sur FRECCOURT de fonte de diamètre 300 mm et la fourniture et pose de 4 pompes verticales en parallèle de 90 m<sup>3</sup>/h à BASSE-VIGNEULLES, y compris les adaptations nécessaires sur les différents sites. Un power point à l'issue de la réunion a fait un point d'avancement de ce dossier. Le Bureau du 21.03.2013 examinera à la lecture la suite des solutions proposées à donner à ce dossier.

- Suppression des raccordements en plomb :

La législation impose que l'ensemble des raccordements en plomb soit renouvelé en 2013. Le nombre de ceux restant à traiter s'élève à 27, essentiellement situés sur les Communes de DELME, JALLAUCOURT et AULNOIS-sur-SEILLE.

- Périmètre de protection :

Poursuite de la procédure par la mise à l'enquête et par les travaux de mise en conformité (clôtures) pour les sept forages de BASSE-VIGNEULLES (5) et CREHANGE (2).

- Station de CREHANGE – Mise en sécurité électrique :

Travaux indispensables pour la sécurité du personnel suite à l'inspection de l'APAVE (mises aux normes).

#### **IV – EVOLUTION DES SERVICES :**

- Evolution des services :

Dans notre souci permanent d'améliorer le service aux abonnés des modifications sont intervenues à compter du 01.02.2013.

La formation du personnel administratif du Service Abonnés étant dorénavant achevée suite au recrutement de quatre nouveaux agents, il est apparu nécessaire de modifier la répartition des secteurs afin de dégager le temps nécessaire à la Chef du Service Abonnés pour gérer celui-ci. Des formations à la gestion de l'abonné seront engagées en 2013.

Concernant le personnel, sa formation à la polyvalence a été poursuivie.

Nous n'avons pas débuté en 2012 la mise en place du DIF (Droit Individuel à la Formation), que nous engagerons en 2013 avec le plan de formation.

Le règlement intérieur concernant le personnel administratif et technique a été achevé en 2010 par la Direction du SEBVF et sera remis à jour en 2013. Compte-tenu des activités à risque du SEBVF, le CNFPT a réalisé en 2010 le document unique d'hygiène et de prévention qui s'impose à notre Collectivité. Nous engagerons en 2013 sa mise à jour avec un prestataire.

\*\*\*\*\*

En résumé, le Budget 2013 qu'il conviendra de voter en avril prochain, est un budget conséquent qui devra permettre la réalisation des travaux de sécurisation par la séparation des pompes, et l'accompagnement des travaux communaux, mais aussi de dégager les moyens financiers nécessaires à l'entretien aujourd'hui et demain du réseau.

***Je vous propose de prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).***

#### **DISCUSSION :**

Monsieur FEGER : Rue du Château ?

Monsieur SIAT : pas de travaux de coordination.

Monsieur BLANCHARD : Autres Observations ?

**Les membres du Comité ont pris acte du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).**

#### **POINT N° 2 – INFORMATION sur les MARCHES**

***Rapporteur : Monsieur BLANCHARD Pierre, Président du SEBVF***

Les tableaux en Annexe 1 présentent les marchés prévus pour l'année 2013 ainsi que l'état d'avancement des marchés antérieurs.

***Je vous demande de m'autoriser à engager les procédures des marchés selon liste jointe en annexe.***

**DISCUSSION : --**

**DECISION :**

**Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**AUTORISE le Président à engager les procédures des marchés selon liste jointe.**

**POINT N° 3 – CONVENTIONS de MANDAT avec les COMMUNES  
de JALLAUCOURT, LAQUENEXY et LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD**

***Rapporteur : Monsieur LECLERC Jean-Paul, Vice-Président du SEBVF***

Dans le cadre du renouvellement du réseau d'eau potable du SEBVF, en coordination avec des travaux communaux, les Communes de JALLAUCOURT, de LAQUENEXY et de LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD se sont portées mandataires de travaux selon les préconisations techniques du SEBVF.

- La Commune de JALLAUCOURT procède à des travaux de renforcement des réseaux d'assainissement dans la Rue Principale, la Rue du Pâquis et la Rue de Fresnes.
- La Commune de LAQUENEXY procède à des travaux d'enfouissement des réseaux et d'aménagement de la Rue de l'Eglise et de la Place du Château (VILLERS-LAQUENEXY).
- La Commune de LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD procède à des travaux d'enfouissement des réseaux et d'aménagement de la Rue des Casernes (entre le Chemin Noir et la Rue de Faulquemont) et de la Rue des Mûres.

Il convient, pour des raisons d'ordre comptable et de respect du Code des Marchés Publics, d'établir une convention de mandat pour chacune des opérations, entre le SEBVF et la Commune concernée (voir modèle de Convention ci-joint).

La répartition du coût de chaque opération s'établit par une prise en charge de la sur largeur et du remblaiement de la fouille par le mandataire (Commune). Le coût des fournitures et pose du réseau AEP réalisée par l'entreprise titulaire du marché est à la charge du SEBVF.

Les travaux de reprise des raccordements individuels pour chaque opération sont réalisés par l'entreprise titulaire du marché, en partie publique, à la charge du SEBVF. Les travaux en domaine privé sont repris par le SEBVF, indépendamment des travaux coordonnés.

Le coût de chaque opération, hors travaux en domaine privé (reprise partielle des raccordements individuels) reste à définir (procédure d'appel d'offres en cours).

Les travaux prévus pour chaque Commune feront l'objet d'une opération d'investissement proposée au budget 2013, conditionnant leur réalisation.

A réception des travaux, le réseau sera remis au SEBVF.

***Je vous propose d'approuver le modèle de convention en Annexe 2 et de m'autoriser à signer les Conventions de Mandat de chaque Commune dès lors que les montants des opérations auront été approuvés par le SEBVF lors de l'adoption du budget 2013 et que les montants des opérations respectent les sommes inscrites au budget.***

**DISCUSSION : --**

## **DECISION :**

**Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE le modèle de convention et AUTORISE le Président à signer les conventions de mandat de chaque Commune dès lors que les montants des opérations auront été approuvés par le SEBVF lors de l'adoption du budget 2013 et que les montants des opérations respectent les sommes inscrites au budget.**

## **POINT N° 4 – MAINTIEN à TITRE INDIVIDUEL de l'INDEMNITE d'EXERCICE de MISSIONS des PREFECTURES**

***Rapporteur : Monsieur BLANCHARD Pierre, Président du SEBVF***

Je vous informe que l'arrêté du 24 décembre 2012 fixe les nouveaux montants de référence de l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Le régime indemnitaire des agents territoriaux a été défini par analogie avec le régime indemnitaire équivalent des fonctionnaires de l'Etat dans le respect des dispositions de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26.01.1984 et du décret n° 91-875 du 06.09.1991.

Ainsi, pour chaque cadre d'emplois de la Fonction Publique Territoriale, le décret précité indique le corps de fonctionnaires d'Etat correspondant.

Au regard de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26.01.1984 qui précise que «l'assemblée délibérante de la Collectivité Territoriale peut décider de maintenir, à titre individuel, au fonctionnaire concerné, le montant indemnitaire dont il bénéficiait en application des dispositions réglementaires antérieures, lorsque ce montant se trouve diminué soit par l'application ou la modification des dispositions réglementaires applicables aux services de l'Etat servant de référence, soit par l'effet d'une modification des bornes indiciaires du grade dont il est titulaire».

***Je vous propose donc de maintenir, à titre individuel, aux agents territoriaux concernés (Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> Classe, Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> Classe et Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> Classe) le montant de référence des dispositions antérieures.***

- Le versement de l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures dans les conditions fixées dans la délibération du 25.02.2004.

Les attributions individuelles prises en ce sens feront l'objet de décisions individuelles.

## **DISCUSSION :** --

## **DECISION :**

**Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**AUTORISE le Président à maintenir, à titre individuel, aux agents territoriaux concernés (Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> Classe, Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> Classe et Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> Classe) le montant de référence des dispositions antérieures.**

## **POINT N° 5** – DIVERS

*Rapporteur : Monsieur BLANCHARD Pierre, Président du SEBVF*

**A – Powerpoint Sécurisation des Pompages :** Comme précisé dans les débats du DOB, le 1er Vice-Président et Messieurs SIAT Hervé et ROEMER Stéphane ont présenté les récentes évolutions du dossier consécutivement à la mise en évidence d'un volume mobilisable sur FRECOURT de 780 m<sup>3</sup> au lieu de 900 m<sup>3</sup>. Le Bureau d'Etudes SAFEGE présentera ses propositions le 21.03.2013 lors d'une réunion avec le Président, le 1<sup>er</sup> Vice-Président et les Services. Le Bureau du 21.03.2013 sera alors informé des solutions possibles afin de pallier cette situation.

**B – Points à soulever :** COURCELLES-CHAUSSY, on est actuellement à 40 % de compteurs équipés en télérelève et l'objectif est de 100 % fin 2013. Suite à la question d'un délégué, Monsieur SIAT précise que pour 2013 l'objectif en matière de mise en place de la télérelève est d'équiper en totalité CREHANGE, FAULQUEMONT, COURCELLES-CHAUSSY, REMILLY, DELME et d'engager PANGE à 50 %, soit 2 700 compteurs environ. Il est à signaler que trois agents munis chacun de leur véhicule sont affectés à cette tâche.

**DISCUSSION : --**

## ANNEXE 1



## Marchés Publics du SEBVF adjugés et en cours pour 2013

Déclaration	Numéro du marché	Nature	Procédure	Intitulé du marché	Numéro du lot	Intitulé du lot	Etat de l'appel d'offres	Titulaire	Montant €HT (année complète)	Date de Notification	Durée	Date d'échéance
1	2010-002-FMAPA	FCS	MAPA	Fourniture de vêtements de travail et Equipements de Protection Individuelle	1	Vêtements de travail textile, chaussures et bottes de sécurité	attribué	PROTECTHOMS	Mini : 4 000,00 Maxi : 15 000,00	09/04/2010	1 an + 3 ans	31/12/2013
					2	Equipement de Protection Individuelle (E.P.I)	attribué	PROTECTHOMS	Mini : 1 000,00 Maxi : 5 000,00	09/04/2010	1 an + 3 ans	31/12/2013
1	2010-006-F/AO	FCS	AO	Fournitures diverses de pièces pour AEP : Branchements, réseaux, protection incendie	1	Tuyaux en PEHD, PVC, gaine et grillage avertisseur/Colliers de prise en charge sur conduites, regards et bornes de complotage, accessoires	attribué	VHM HEINRICH CANALISATION	Mini : 35 000,00 Maxi : 120 000,00	01/07/2010	1 an + 3 ans	31/12/2013
					2	Raccords laiton, robinetterie, supports de compteur et joints	attribué	VHM HEINRICH CANALISATION	Mini : 25 000,00 Maxi : 50 000,00	01/07/2010	1 an + 3 ans	31/12/2013
					3	Pièces et raccords de gros diamètre, pièces de réparation, vannes de secteur, ensembles de manœuvre et bouches à clés	attribué	AVK	Mini : 30 000,00 Maxi : 90 000,00	01/07/2010	1 an + 3 ans	31/12/2013
					4	Poteaux d'incendie et accessoires, organes de régulation et protection des réseaux AEP	attribué	VHM HEINRICH CANALISATION	Mini : 13 000,00 Maxi : 45 000,00	01/07/2010	1 an + 3 ans	31/12/2013
1	2010-007-F/AO	FCS	AO	Fourniture de compteurs et modules de télé-relève	1	Fourniture de compteurs d'eau froide pour petits et gros consommateurs	attribué	SENSUS	Mini : 37 000,00 Maxi : 150 000,00	01/07/2010	1 an + 3 ans	31/12/2013
					2	Fourniture de modules de radio relève pour compteurs d'eau	attribué	SENSUS	Mini : 25 000,00 Maxi : 100 000,00	01/07/2010	1 an + 3 ans	31/12/2013
1	2010-008-T/AO	Travaux	AO	Marché de travaux pour intervention diverses sur le territoire syndical dans le cadre de petites extensions de réseau ou de travaux de branchements neufs ou rénovation	1	Secteur de Faulquemont	attribué	TP STEINER	Mini : 45 000,00 Maxi : 180 000,00	01/07/2010	1 an + 3 ans	31/12/2013
					2	Secteur de Delme	attribué	CHAUVET-DUCHANOIS TP	Mini : 25 000,00 Maxi : 90 000,00	01/07/2010	1 an + 3 ans	31/12/2013
					3	Secteur de Pange	attribué	KREMEUR TP	Mini : 30 000,00 Maxi : 130 000,00	01/07/2010	1 an + 3 ans	31/12/2013
1	2010-018-FMAPA	FCS	MAPA	Essais de pénétration en accotement et route à la demande du gestionnaire de la voirie			attribué	MALEZIEUX	Mini : 1 000,00 Maxi : 4 000,00	01/07/2010	1 an + 3 ans	31/12/2013
1	2010-023-FMAPA	FCS	MAPA	Maintenance et dépannage d'équipements électromécaniques d'automatisme, de télégestion et de supervision			attribué	6TEM	Mini : 5 000,00 Maxi : 20 000,00	05/11/2010	1 an + 3 ans	05/11/2014
1	2010-026-FMAPA	FCS	MAPA	Entretien des sites (3 lots) (2011-2014)	1	Secteur de Faulquemont	attribué	SCHABO	11 360,00	10/12/2010	1 an + 3 ans	31/12/2014
					2	Secteur de Delme		RN PAYSAGE	10 590,00	10/12/2010	1 an + 3 ans	31/12/2014
					3	Secteur de Pange		RN PAYSAGE	6 320,00	10/12/2010	1 an + 3 ans	31/12/2014

Déclaration	Numéro du marché	Nature	Procédure	Intitulé du marché	Numéro du lot	Intitulé du lot	Etat de l'appel d'offres	Titulaire	Montant €HT (année complète)	Date de Notification	Durée	Date d'échéance	
1	2010-027-F/MAPA	FCS	MAPA	Contrôle technique tous types (2011-2014)			attribué	APAVE	Mini : 2 000,00 Maxi : 8 000,00	18/03/2011	1 an + 3 ans	31/12/2014	
1	2010-030-F/MAPA	FCS	MAPA	Fourniture de prestations de nettoyage par hydrocurage haute pression à la station de décarbonatation de Basse-Vigneulles et Faulquemont	1	Prestations de nettoyage par hydrocurage Haute pression à la station de décarbonatation de Basse-Vigneulles	attribué	SANEST	Mini : 2 000,00 Maxi : 8 000,00 (par an)	17/01/2011	1 an + 3 ans	31/12/2014	
					2	Prestations de nettoyage par hydrocurage haute pression des réservoirs y/c désinfection	attribué	MALEZIEUX	Mini : 7 500,00 Maxi : 30 000,00 (par an)	19/01/2011	1 an + 3 ans	31/12/2014	
					3	Nettoyage de canalisation	attribué	SANEST	Mini : 1 500,00 Maxi : 10 000,00 (par an)	17/01/2011	1 an + 3 ans	31/12/2014	
1	2011-035-F/MAPA	FCS	MAPA	Maintenance des organes de régulation			attribué	BAYARD	Mini : 20 000,00 Maxi : 50 000,00	24/05/2012	1 an + 2 ans	24/05/2015	
1	2012-054-F/MAPA	FCS	MAPA	Fourniture de produits de traitement pour l'usine de décarbonatation de Basse-Vigneulles	1	Chaux éteinte en vrac	attribué	Carrières et Fours à Chaux de Dugny	Mini : 28 000,00 Maxi : 55 000,00	04/06/2012	1 an	01/07/2013	
					2	Chlorure ferrique en vrac			BRENNTAG	Mini : 5 500,00 Maxi : 10 000,00	13/06/2012	1 an	01/07/2013
					3	Chlorite de sodium			BRENNTAG	Mini : 2 400,00 Maxi : 6 500,00	13/06/2012	1 an	01/07/2013
					4	Acide chlorhydrique			BRENNTAG	Mini : 1 100,00 Maxi : 2 500,00	13/06/2012	1 an	01/07/2013
					5	Polymères en poudre			ADIPAP	Mini : 1 400,00 Maxi : 5 500,00	04/06/2012	1 an	01/07/2013
1	2012-053-T/AO	Travaux	AO	Divers travaux de réhabilitation des conduites d'eau potable et de reprises de raccords			attribué	TP STEINER	Mini : 80 000,00 Maxi : 300 000,00	09/11/2012	1 an	09/11/2013	
1	2012-055-F/MAPA	FCS	MAPA	Fourniture et livraison de matériaux de travaux publics (calcaire, laitier, sable) pour le remblais des fouilles			attribué	KOCH	Mini : 8 000,00 Maxi : 29 900,00	31/12/2012	1 an + 2 ans	31/12/2015	
1	2012-056-PI/MAPA	PI	MAPA	Maitrise d'œuvre pour travaux de sécurisation de l'aménagement AEP du secteur PANGE (Frécourt + 2 <sup>ème</sup> pompage)			attribué	SAFEGE	28 764,00 à confirmer	08/10/2012		en cours	
1	2012-058-F/MAPA	PI	MAPA	Mise à jour du modèle de simulation du réseau AEP			attribué	EGIS EAU	Mini : 2 500,00 Maxi : 10 000,00	13/11/2012	1 an + 3 ans	13/11/2016	
1	2012-060-S/MAPA	Service	MAPA	Prestations de détection de fuites d'eau par méthode corrélatrice et acoustique (2013-2015)			attribué	EDR	Mini : 6 000,00 Maxi : 25 000,00	24/12/2012	1 an + 2 ans	31/12/2015	
1	2012-061-S/MAPA	Service	MAPA	Contrats Assurances	lot 1	Assurance Responsabilité Civile		SMACL	15 840,31	01/01/2013	1 an + 3 ans	31/12/2016	
					lot 2	Assurance Protection Fonctionnelle		SMACL	1 120,80				
					lot 3	Assurance Protection Juridique		SAGA	1 393,81				
					lot 4	Assurance Automobiles		GROUPAMA	10 418,96				
					lot 5	Assurance Dommages aux biens		SMACL	9 896,02				
					lot 6	Assurance Contamination		infructueux					

### Marchés Publics du SEBVF adjugés en 2012 et achevés en 2012

Déclaration	Numéro du marché	Nature	Procédure	Intitulé du marché	Numéro du lot	Intitulé du lot	Etat de l'appel d'offres	Titulaire	Montant €HT (année complète)	Date de Notification	Durée	Date d'échéance
1	2012-050-T/MAPA	Travaux	MAPA	Travaux de mise aux normes et renforcement de la Station de Basse-Vigneulles	1	Instruments de mesure	à lancer	DEGREMONT	5 737,06	06/06/2012		Achevé 2012
					2	Divers équipements		KLIPFEL	1 676,00	06/06/2012		Achevé 2012
1	2012-051-T/MAPA	Travaux	MAPA	Mise à niveau des pompages, de la télégestion, et des automatismes sur divers sites			attribué	6'TEM	14 417,50	05/06/2012		Achevé 2012
1	2012-052-T/MAPA	FCS	MAPA	Fourniture de 2 pompes de secours (Forage 1 et Forage 5)			attribué	6'TEM	17 969,00	05/06/2012		Achevé 2012
1	2012-057-T/MAPA	Travaux	MAPA	Fourniture et pose d'une 3ème pompe à Basse-Vigneulles (sécurisation)			attribué	6'TEM	67 228,20	05/06/2012		Achevé 2012
1	consultation			Audit Assurances			attribué	RISK PARTENAIRE				Achevé 2012
1	consultation			Contrat de maintenance chloration station de Basse-Vigneulles			attribué	PROMINENT	825,00	19/12/2012		tacite reconduction

### Consultations du SEBVF à lancer en 2013

Déclaration	Numéro du marché	Nature	Procédure	Intitulé du marché	Numéro du lot	Intitulé du lot	Etat de l'appel d'offres	Date de remise des plis	Montant €HT (année complète)	Date de Notification	Durée	Date d'échéance
2	2013-062-F/MAPA	FCS	MAPA	Fourniture de vêtements de travail et Equipements de Protection Individuelle	1	Vêtements de travail textile, chaussures et bottes de sécurité	à lancer	13/09/2013	Mini : 4 000,00 Maxi : 15 000,00		1 an + 3 ans	31/12/2017
					2	Equipement de Protection Individuelle (E.P.I)	à lancer	13/09/2013	Mini : 1 000,00 Maxi : 5 000,00		1 an + 3 ans	31/12/2017
2	2013-063-F/AO	FCS	AO	Fournitures diverses de pièces pour AEP : Branchements, réseaux, protection incendie	1	Tuyaux en PEHD, PVC, gaine et grillage avertisseur/Colliers de prise en charge sur conduites, regards et bornes de comptage, accessoires	à lancer	13/09/2013	Mini : 35 000,00 Maxi : 120 000,00		1 an + 3 ans	31/12/2017
					2	Raccords laiton, robinetterie, supports de compteur et joints	à lancer	13/09/2013	Mini : 25 000,00 Maxi : 50 000,00		1 an + 3 ans	31/12/2017
					3	Pièces et raccords de gros diamètre, pièces de réparation, vannes de secteur, ensembles de manœuvre et bouches à clés	à lancer	13/09/2013	Mini : 30 000,00 Maxi : 90 000,00		1 an + 3 ans	31/12/2017
					4	Poteaux d'incendie et accessoires, organes de régulation et protection des réseaux AEP	à lancer	13/09/2013	Mini : 13 000,00 Maxi : 45 000,00		1 an + 3 ans	31/12/2017
2	2013-064-F/AO	FCS	AO	Fourniture de compteurs et modules de télé-relève	1	Fourniture de compteurs d'eau froide pour petits et gros consommateurs	à lancer	13/09/2013	Mini : 37 000,00 Maxi : 150 000,00		1 an + 3 ans	31/12/2017
					2	Fourniture de modules de radio-relève pour compteurs d'eau	à lancer	13/09/2013	Mini : 25 000,00 Maxi : 150 000,00		1 an + 3 ans	31/12/2017

Déclaration	Numéro du marché	Nature	Procédure	Intitulé du marché	Numéro du lot	Intitulé du lot	Etat de l'appel d'offres	Date de remise des plis	Montant €HT (année complète)	Date de Notification	Durée	Date d'échéance
2	2013-065-T/AO	Travaux	AO	Marché de travaux pour intervention diverses sur le territoire syndical dans le cadre de petites extensions de réseau ou de travaux de branchements neufs ou rénovation	1	Secteur de Faulquemont	à lancer	13/09/2013	Mini : 45 000,00 Maxi : 180 000,00		1 an + 3 ans	31/12/2017
					2	Secteur de Delme	à lancer	13/09/2013	Mini : 25 000,00 Maxi : 90 000,00		1 an + 3 ans	31/12/2017
					3	Secteur de Pange	à lancer	13/09/2013	Mini : 30 000,00 Maxi : 130 000,00		1 an + 3 ans	31/12/2017
2	2013-066-S/MAPA	FCS	MAPA	Essais de pénétrométrie en accotement et route à la demande du gestionnaire de la voirie			à lancer	13/09/2013	Mini : 1 000,00 Maxi : 4 000,00		1 an + 3 ans	31/12/2017
2	2013-067-F/MAPA	FCS	MAPA	Fourniture de produits de traitement pour l'usine de décarbonatation de Basse-Vigneulles	1	Chaux éteinte en vrac	à lancer	03/05/2013	Mini : 28 000,00 Maxi : 55 000,00		1 an	01/07/2014
					2	Chlorure ferrique en vrac		03/05/2013	Mini : 5 500,00 Maxi : 10 000,00		1 an	01/07/2014
					3	Chlorite de sodium		03/05/2013	Mini : 2 400,00 Maxi : 6 500,00		1 an	01/07/2014
					4	Acide chlorhydrique		03/05/2013	Mini : 1 100,00 Maxi : 2 500,00		1 an	01/07/2014
					5	Polymères en poudre		03/05/2013	Mini : 1 400,00 Maxi : 5 500,00		1 an	01/07/2014
2	2013-068-T/MAPA	Travaux	MAPA	Réfection de la cour arrière (Siège du SEBVF)			à lancer	03/06/2013				
2	2013-069-T/MAPA	Travaux	MAPA	Réfection des crépis des bâtiments du SEBVF			à lancer	03/06/2013				
2	2013-070-T/MAPA	Travaux	MAPA	Réfection des étanchéités des toitures du SEBVF			à lancer	03/06/2013				
2	2013-071-T/MAPA	Travaux	MAPA	Mise aux normes électriques de la station de pompage de Créhange			à lancer	03/06/2013				
2	2013-072-T/MAPA	FCS	MAPA	Fourniture d'une pompe de secours pour le Forage 5			à lancer	03/06/2013				
2	2013-073-T/MAPA	Travaux	MAPA	Mise en sécurité des réservoirs			à lancer	03/06/2013				
2	2013-074-T/AO	Travaux	AO	Séparation des pompages à Basse-Vigneulles (Redlach / Frécourt)	1	Travaux d'équipement électromécaniques et réhabilitation du génie civil	à lancer	A définir				
					2	Travaux de réseau d'eau potable en tranchée	à lancer	A définir				

Le 21.01.2013

- 1 Marchés adjugés ou en cours en 2012
- 2 A déclarer



Marchés à relancer fin 2013 pour l'année 2014

sebv NT4/dossier stéphane roemer/marchés/tableau de suivi n°4

# CONVENTION DE MANDAT (PROPOSITION)

Entre les soussignés :

Monsieur Pierre BLANCHARD, Président du SEBVF (Syndicat des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont), Maître d'Ouvrage agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération du Comité en date du X  
D'une part,

Monsieur X, Maire de la Commune de X, mandataire, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération du Conseil Municipal, en date du X  
D'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

## Article 1<sup>er</sup> – OBJET

La présente convention a pour objet, conformément aux dispositions du titre premier de la Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985, de confier au mandataire, qui l'accepte, le soin de réaliser l'opération définie à l'article 2 ci-après, au nom et pour le compte du Maître d'Ouvrage dans les conditions fixées ci-après,

## Article 2 – PROGRAMME ET ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE – DELAIS

2.1 – Le programme détaillé de l'opération est :

Renforcement du réseau A.E.P., X (X ml).

- a) L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux à la charge du Maître d'Ouvrage, tel que décrit dans la décomposition du prix global et forfaitaire du marché est estimée à X €HT. Le montant de l'opération est détaillé comme suit :
- Fourniture et pose de X ml de canalisation principale PVC Ø 141/160 pour un prix unitaire de X €HT/ml, soit X €HT et fourniture et pose de X ml de canalisation principale PVC 60/63 pour un prix unitaire de X €HT/ml, soit X €HT ; ces prix comprennent la fourniture à pied d'œuvre, la mise en place des tuyaux et des pièces de raccord (té, coude, manchon, ...) sans raccordement au réseau existant, la fourniture et la mise en place des robinets-vanne, la fourniture et la façon des joints, les coupes de tuyaux, le béton de calage dans les angles et aux extrémités.
  - Fourniture et pose du grillage avertisseur bleu sur X ml pour un prix unitaire de X € HT/ml, soit X €HT (pose à la côte règlementaire ; grillage avec fil métallique pour détection possible en surface).
  - Essai de pression des conduites principales et de ses raccordements individuels pour un prix forfaitaire de X € HT ; ce prix comprend l'essai de pression, l'établissement du procès verbal d'essai de pression, le rapport d'analyse bactériologique du nouveau réseau d'eau potable.

- Travaux de terrassement pour reprise des raccordements individuels en domaine public pour un prix unitaire de **X €HT/ml, soit X €HT** ; ce prix comprend les terrassements en tranchée y compris évacuation et remblaiement avec compactage, la fourniture et la mise en œuvre d'une gaine bleue souple de diamètre 63 intérieur en fond de fouille, la fourniture et pose d'un tuyau PEHD diamètre 32 sous gaine de diamètre 63, la réfection de chaussée et du trottoir à l'identique, le sondage pour recherche du raccordement existant permettant de définir l'implantation du regard de comptage en limite de domaine public/privé.
- Fourniture et pose des pièces pour reprise des raccordements individuels en domaine public pour un prix unitaire de **X €HT par raccordement, soit X €HT**. Ce prix comprend la fourniture et pose de la bouche à clé complète (tige vanne, tube allonge, bouche à clé) et la fourniture et pose d'un collier de prise en charge VHM.
- Fourniture et pose des regards de comptage pour reprise des raccordements individuels pour un prix unitaire de **X €HT/ml, soit X €HT** ; ce prix comprend, en plus de la fourniture et pose du regard de comptage, le terrassement, le raccordement et le remblaiement.
- Plan de récolement pour un prix forfaitaire de **X € HT**. Ce prix comprend l'établissement d'un plan côté portant indication des canalisations d'eau principales et des raccordements individuels, avec tous les accessoires, en particulier les robinets vannes à positionner par rapport aux limites de voiries et aux regards de comptage.

b) L'enveloppe financière prévisionnelle concernant la maîtrise d'œuvre du projet, à la charge du Maître d'Ouvrage, est estimée à **X €HT** correspondant à **X %** de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux ci-dessus détaillés (travaux tranche conditionnelle).

Le mandataire s'engage à réaliser l'opération dans le strict respect du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle ainsi définis qu'il accepte.

Dans le cas où, au cours de la mission, le Maître d'Ouvrage estime nécessaire d'apporter des modifications au programme ou à l'enveloppe financière prévisionnelle, un avenant à la présente convention devra être conclu avant que le mandataire puisse mettre en œuvre ces modifications.

## 2.2 – Délais

Le mandataire s'engage à remettre les ouvrages en pleine propriété au Maître d'Ouvrage. La date d'effet de la mise à disposition de l'ouvrage est déterminée dans les conditions fixées à l'article 9.

La remise des dossiers complets relatifs à l'opération ainsi que du bilan général établi par le mandataire, devra s'effectuer dans un délai de six mois suivant l'expiration du délai de parfait achèvement des ouvrages.

## **Article 3 – MODE DE FINANCEMENT**

Le mandataire s'engage à assurer le préfinancement de l'opération, au motif que ce renforcement du réseau AEP desservira les habitations actuellement raccordées au réseau existant.

La répartition du coût de l'opération s'établit par une prise en charge de la sur largeur et du remblaiement de fouille par le mandataire. Le coût des travaux (fournitures/pose du réseau AEP, reprise des branchements) et le coût de la maîtrise d'œuvre correspondante aux travaux eau potable (tranche conditionnelle uniquement) est à la charge du Maître d'Ouvrage.

#### **Article 4 – PERSONNE HABILITEE A ENGAGER LE MANDATAIRE**

Dans tous les actes et contrats passés par le mandataire, celui-ci devra systématiquement indiquer qu'il agit au nom et pour le compte du Maître d'Ouvrage.

#### **Article 5 – CONTENU DE LA MISSION DU MANDATAIRE**

La mission du mandataire porte sur les éléments suivants :

- Définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié et réalisé, et après avis technique du Maître d'Ouvrage.
- Préparation du choix du ou des Maîtres d'Œuvre, signature et gestion des marchés, notamment versement de la rémunération des Maîtres d'Œuvre.
- Préparation du choix du contrôleur technique et autres prestataires d'études ou d'assistance au Maître d'Ouvrage, signature et gestion des marchés, notamment versement des rémunérations.
- Préparation du choix des entrepreneurs et fournisseurs, signature et gestion des marchés de travaux et fournitures, notamment versement du coût des travaux et réception des travaux.
- Gestion financière, comptable et administrative de l'opération.
- Actions en justice.

Et d'une manière générale, tous les actes nécessaires à l'exercice de ces missions.

#### **Article 6 – FINANCEMENT PAR LE MANDATAIRE**

Les factures des titulaires des marchés sont adressées au Maître d'Œuvre, qui les adresse après contrôle et dans un délai de 15 jours au mandataire, accompagnées du certificat de paiement.

Dès réception, le mandataire procède au mandatement du montant à payer dans le Délai Global de Paiement suivant la réception de la demande par le Maître d'Œuvre.

Le mandataire émettra un titre de paiement correspondant aux travaux revenant au SEBVF tel que défini à l'article 3 de la présente convention. Le SEBVF mandatera sous 20 jours au mandataire les sommes dues.

#### **Article 7 – CONTROLE FINANCIER ET COMPTABLE**

Pendant toute la durée de la convention, le mandataire informera le Maître d'Ouvrage de l'état d'avancement de l'opération, sur demande de celui-ci.

#### **Article 8 – CONTROLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE**

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'effectuer à tout moment les contrôles techniques et administratifs qu'il estime nécessaires. Le mandataire devra donc laisser libre accès au Maître d'Ouvrage et à ses agents à tous les dossiers concernant l'opération ainsi qu'aux chantiers.

Le Maître d'Ouvrage pourra faire ses observations au mandataire et aux titulaires des contrats passés par celui-ci.

### 8.1 – Règles de passation des contrats

Pour la passation des contrats nécessaires à la réalisation de l'opération, le mandataire est tenu d'appliquer les règles applicables au Maître d'Ouvrage, figurant au Code des marchés publics.

Les bureaux, commissions et jurys du Maître d'Ouvrage prévus par le Code des marchés publics seront convoqués en tant que de besoin par le Maître d'Ouvrage. Le mandataire assurera le secrétariat des séances et l'établissement des procès-verbaux. Le Maître d'Ouvrage devra prévoir un délai minimum de convocation de 10 jours.

Le choix des titulaires des contrats à passer par le mandataire doit être approuvé par le Maître d'Ouvrage. Cette approbation sera attestée le cas échéant et en fonction de la procédure retenue figurant au Code des Marchés Publics par la signature du procès-verbal d'ouverture des plis, par le Maître d'Ouvrage ou son représentant.

### 8.2 – Procédure de contrôle administratif

Le mandataire sera tenu de préparer et transmettre à l'autorité compétente les dossiers nécessaires à l'exercice de ce contrôle.

Il ne pourra notifier les contrats qu'après mise en œuvre complète de ces procédures et obtention des approbations ou accords préalables éventuellement nécessaires.

### 8.3 – Accord sur la réception des ouvrages

En application de l'article 4 de la loi du 12 juillet 1985, le mandataire est tenu d'obtenir l'accord préalable du Maître d'Ouvrage avant de prendre la décision de réception de l'ouvrage. En conséquence, les réceptions d'ouvrage seront organisées par le mandataire selon les modalités suivantes :

#### Réception provisoire :

Le mandataire fixe la date de la réception provisoire et en avise le Maître d'Ouvrage au moins 8 jours avant. Les observations du Maître d'Ouvrage sont notées sur le procès-verbal ainsi que le délai laissé à l'entreprise pour y remédier. A l'issue de ce délai, une nouvelle réception provisoire est organisée selon les mêmes modalités.

#### Réception définitive :

En l'absence d'observations du Maître d'Ouvrage, soit à l'issue du délai accordé pour terminer les travaux, soit dès la réception provisoire, la réception définitive est prononcée et fixe la date d'achèvement des travaux.

La date d'achèvement des travaux correspond à la date de remise des ouvrages.

Le mandataire établira ensuite la décision de réception (ou de refus) et la notifiera à l'entreprise. Copie en sera notifiée au Maître d'Ouvrage.

## **Article 9 - MISE A DISPOSITION DU MAITRE D'OUVRAGE**

Les ouvrages sont transférés en pleine propriété au Maître d'Ouvrage après réception des travaux notifiée aux entreprises et à condition que le mandataire ait assuré toutes les obligations qui lui incombent pour permettre une mise en service immédiate de l'ouvrage.

La mise à disposition de l'ouvrage transfère la propriété, l'entretien et le renouvellement de l'ouvrage correspondant au Maître d'Ouvrage. Entrent dans la mission du mandataire la levée des réserves de réception et la mise en jeu éventuelle des garanties légales et contractuelles ; le Maître d'Ouvrage doit lui laisser toutes facilités pour assurer ces obligations. Toutefois, en cas de litige au titre des garanties biennale ou décennale, toute action contentieuse reste de la seule compétence du Maître d'Ouvrage. Le mandataire ne peut être tenu pour responsable des difficultés qui résulteraient d'une mauvaise utilisation de l'ouvrage remis ou d'un défaut d'entretien.

#### **Article 10 – PENALITES**

Le Maître d'Ouvrage ne pourra réclamer aucune pénalité au mandataire. Les intérêts moratoires éventuellement dus seront à la charge du Mandataire.

#### **Article 11 – MESURES COERCITIVES – RESILIATION**

Si le mandataire est défaillant, et après mise ne demeure infructueuse, le Maître d'Ouvrage peut résilier la présente convention sans indemnité pour le mandataire.

#### **Article 12 – DISPOSITIONS DIVERSES**

##### 12.1 – Durée de la convention et achèvement de la mission

La présente convention prendra fin par la signature du procès-verbal de réception.

La mission du mandataire prend fin au règlement du Décompte Final et à la signature du Décompte Général et Définitif (DGD).

##### 12.2 – Actions en justices

Le mandataire pourra agir en justice pour le compte du Maître d'Ouvrage jusqu'à la fin de la mission, aussi bien en tant que demandeur que défendeur. Le mandataire devra, avant toute action, demander l'accord du Maître d'Ouvrage.

Toutefois, toute action en matière de garantie décennale et de garantie de bon fonctionnement n'est pas du ressort du mandataire.

#### **Article 13 – LITIGES**

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif du lieu d'exécution de l'opération.

A..... , le

FAULQUEMONT, le

**Le Maire,**

**Le Président du SEBVF,**

**Pierre BLANCHARD.**